



2018-11  
350

**01 - OUVERTURE DE SÉANCE**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles,  
tenue à l'hôtel de ville de Saint-Gilles, ce 29 novembre 2018 à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Gérard Grondin  
Siège #2 - Bruno Montminy  
Siège #3 - Patricia St-Hilaire  
Siège #4 - Carole Dubois  
Siège #5 - Yvan Champagne  
Siège #6 - Jimmy Richard

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE SÉANCE**

Après la vérification que l'ensemble des conseillers sont présents et qu'ils renoncent à l'avis de convocation à l'unanimité, M. le Maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par M. Yvan Champagne et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**02 - MOT DU MAIRE**

Aucun commentaire

### **03 - MOT DE LA DIRECTRICE**

Aucun commentaire

### **04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2018-11  
351**

### **05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - OUVERTURE DE SÉANCE**

**02 - MOT DU MAIRE**

**03 - MOT DE LA DIRECTRICE**

**04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**07 - INFRASTRUCTURES**

**07.01 - Avis - Qualité des travaux de déneigement de la  
municipalité**

**08 - VARIA**

**09 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

En conséquence,

Il est proposé par M. Yvan Champagne, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### **06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il n'est pas permis d'adopter un procès-verbal pour une séance tenue antérieurement.

### **07 - INFRASTRUCTURES**

**2018-11  
352**

#### **07.01 - Avis - Qualité des travaux de déneigement de la municipalité**

Considérant que, les travaux d'entretien des rues et des rangs incluant Pointe Saint-Gilles ne sont pas conformes au devis technique en vigueur;

Considérant que, la sécurité des usagers de la route est présentement mise en cause par la qualité des ouvrages produits lors des derniers jours;

Il est proposé par M. Yvan Champagne, appuyé par M. Gérard Grondin

D'aviser la compagnie 9261-7703 Québec Inc / R.D.F.L. Construction qu'à défaut de fournir un travail à la hauteur de la qualité demandée au

devis technique pour les travaux d'entretien des rues et des rangs de l'ensemble de la municipalité :

- Le Conseil municipal autorise l'administration municipale à contracter, sans autre avis, avec d'autres fournisseurs pour procéder à l'exécution des travaux requis pour assurer la sécurité des usagers de nos routes;
- Le contracteur sera avisé de la nature des travaux ayant dû être exécutés par un autre fournisseur et du coût des travaux qui sera déduit du versement à venir;
- Si la municipalité est dans l'obligation d'avoir recours plus d'une fois à un autre fournisseur, le conseil appliquera les pénalités prévues à l'article 1.19 du contrat, sans autre avis.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### **08 - VARIA**

Aucun sujet

#### **09 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2018-11  
353**

#### **10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée à 19h15.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

---

Robert Samson, maire

---

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière